

## Chronique de la présidente

### Décision arbitrale dans le secteur hospitalier — Et maintenant?

Bon automne à toutes et à tous! Le début du mois de septembre a coïncidé avec l'annonce de la décision arbitrale longtemps attendue visant nos quelque 55 000 membres du secteur hospitalier.

Comme chacun sait, le processus de négociation avec l'Association des hôpitaux de l'Ontario a été particulièrement difficile cette année. Je peux cependant affirmer que notre syndicat a réussi, sur plusieurs fronts, à améliorer les conditions de travail de nos estimables IA de première ligne du secteur hospitalier et professionnels paramédicaux.

Notre hausse salariale ne reflète pas notre valeur, toutefois, nous avons obtenu passablement plus que certains autres syndicats du secteur des soins de santé, y compris des augmentations des avantages sociaux, des primes et des salaires.

Dans notre communiqué aux médias, nous avons mentionné que les professions majoritairement masculines, comme les pompiers et les policiers, continuent d'obtenir des hausses salariales plus généreuses que les IA, et nous allons continuer à revendiquer la parité salariale entre les sexes pour nos membres.

Il faut également souligner que nous avons réalisé des progrès sur les questions de sécurité d'emploi, de dotation en personnel et de charge de travail, y compris une meilleure communication des données sur la dotation de la part des employeurs, la violence verbale et des sanctions plus sévères à l'endroit des employeurs faisant appel à des infirmières d'agence.

En ce qui concerne nos infirmières praticiennes, l'AIIO a réalisé des progrès au chapitre de l'obtention d'un taux de rémunération provincial.

Comme toujours, je vous assure que l'AIIO continuera à militer en faveur de salaires, d'avantages sociaux et d'une qualité de vie professionnelle reflétant l'incroyable valeur que vous procurez.

Je tiens à remercier sincèrement votre équipe de négociation centrale des hôpitaux pour le grand dévouement, le dynamisme et la détermination dont elle a fait preuve dans le cadre de cette série de négociations. Il est difficile de croire que nous allons nous retrouver à la table de négociation l'automne prochain!

Notre travail n'est jamais terminé – un grand nombre de nos contrats visant les soins de longue durée et la santé communautaire sont en train d'être négociés en ce moment même.

Entre-temps, j'espère avoir l'occasion de vous voir en grand nombre aux événements de l'AIIO cet automne, notamment à notre congrès en novembre.

N'oubliez pas : nous ne baisserons jamais les bras!

## Chronique de la première vice-présidente

### Les infirmières et infirmiers méritent d'être inclus dans la loi relative à l'ÉSPT

Il y a quelques mois, l'AIIO a été extrêmement déçue de voir que le gouvernement provincial donnait suite à sa décision d'exclure les infirmiers et infirmières de la nouvelle présomption législative d'état de stress post-traumatique (ÉSPT) pour le traitement des demandes de prestations de la CSPAAAT.

Bien que nous appuyions l'initiative visant à mieux rémunérer les premiers intervenants, majoritairement masculins, prévue dans la nouvelle loi (le Projet de loi 163), nous n'arrivons simplement pas à comprendre pourquoi les infirmières et les infirmiers — reconnus en tant que premiers intervenants dans d'autres textes de loi et dans le cadre de consultations — ne sont pas inclus, et seront plutôt privés d'un accès équitable aux prestations de la CSPAAAT.

En excluant les infirmières et infirmiers, le gouvernement n'a pas tenu compte du nombre grandissant d'incidents traumatiques et extrêmement violents que le personnel infirmier subit au travail, ni des conclusions des rapports démontrant que les expériences traumatiques subies par le personnel infirmier au travail sont étroitement liées à un ÉSPT.

Au nom de nos membres, l'AIO a immédiatement décidé d'intervenir dans cette cause à l'échelle provinciale, rencontrant des représentants du gouvernement afin de leur exprimer nos préoccupations et de leur fournir une multitude d'exemples concrets et de preuves scientifiques démontrant pourquoi les infirmières et infirmiers méritent mieux. Notre présentation au Comité permanent de la politique sociale peut être consultée à l'adresse [www.ona.org/submissions](http://www.ona.org/submissions).

Or, comme toute chose, la force de l'AIO est proportionnelle à celle de nos membres. Cela dit, nous avons remis une nouvelle trousse de lobbying sur les infirmières et les infirmiers et l'ÉSPT à chaque vice-présidente régionale et coordonnatrice locale, et distribué des copies à tous les bureaux régionaux de l'AIO, demandant qu'on fasse pression pour obtenir un appui par écrit des députés locaux afin d'inclure le personnel infirmier dans la présomption d'un ÉSPT.

Afin d'aider nos militantes et militants locaux à rencontrer les députés dans leurs bureaux de circonscription, nous avons inclus dans la trousse un document d'information, une note de synthèse et des messages clés concernant les infirmières et infirmiers et l'ÉSPT. Pour compléter, la trousse contenait une lettre aux députés de ma part, un dépliant à leur intention, et une carte d'appui à signer de format carte postale.

Les responsables des relations de travail de l'AIO ont rencontré les dirigeantes et dirigeants locaux intéressés afin de les aider à organiser ces rencontres avec des députés au cours de l'été. Et même si les députés sont de retour au poste à Queen's Park et qu'ils ne regagnent leur bureau de circonscription que chaque vendredi (sauf durant les semaines de relâche du 10 octobre et du 7 novembre, alors qu'ils y seront tous les jours), ce travail crucial se poursuivra cet automne.

En fait, l'AIO ne baissera pas les bras tant qu'elle n'aura pas gagné cette lutte pour faire inclure les infirmières et infirmiers dans la loi relative à l'ÉSPT! Merci de nous aider à atteindre ce but.